Édition: Octobre 2010

dianova
apprendre | grandir | réaliser

La Charte des Responsabilités du Réseau Dianova

ONG disposant du statut consultatif spécial auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies

Sommaire

Préambule

1. Comment nous travaillons
2. L'objectif de la Charte
3. Nos groupes d'intérêt
4. Nos principes
5. La transparence
6. Une gouvernance de qualité
7. L'éthique en matière de collecte de fonds
8. Le professionnalisme de notre gestion
9. Les ressources humaines

Préambule

Dianova International, ONG disposant du statut consultatif spécial auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies et œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et des addictions, ses fondations et associations membres, s'engagent à appliquer et à respecter la présente Charte, directement inspirée de la Charte des responsabilités pour les ONG, approuvée à Londres en 2006 par des ONG internationales de prestige.

La Charte des responsabilités Dianova vient compléter et enrichir les documents suivants, déjà approuvés par le réseau:

- La convention du réseau Dianova, ratifiée à Lisbonne, en 2007
- La Mission, la Vision et les Valeurs de Dianova
- Les politiques générales sur les problématiques sociales abordées

Nous, organisations sans but lucratif, signataires de la présente Charte, travaillons au niveau mondial dans le but de faire progresser les droits humains et le développement durable, en intervenant en particulier dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et des addictions.

Nous avons la fierté et le privilège de pouvoir travailler dans une grande variété de pays et de cultures, auprès de personnes très diverses et au sein de systèmes économiques, sociaux et politiques différents. Notre droit d'intervention se fonde sur les concepts universellement reconnus de liberté d'expression, de réunion et d'association, et contribue ainsi au développement des processus démocratiques et des valeurs que nous nous efforçons de promouvoir.

Notre légitimité découle de la qualité de notre travail ainsi que de la reconnaissance et du soutien que nous accordent les personnes avec et pour qui nous travaillons, nos donateurs, le grand public en général et les organisations gouvernementales ou non.

En signant la présente Charte, nous nous engageons à en respecter les dispositions et à promouvoir encore davantage les valeurs de transparence et de responsabilité qui sont les nôtres.

Comment nous travaillons

Les organisations membres peuvent compléter mais non pas se substituer au rôle et à la responsabilité première des gouvernements de promouvoir le développement humain équitable et le bien être des personnes, ainsi que de défendre les droits humains et de protéger les écosystèmes. De même, nous souhaitons favoriser le rôle du secteur privé et la responsabilité qui est la sienne de promouvoir les droits humains, le développement durable et la protection de l'environnement.

Il nous revient souvent de nous occuper de questions et de problèmes que ni les gouvernements, ni les autres institutions n'ont la capacité ou la volonté de résoudre seuls. Par le biais de défis constructifs, nous souhaitons promouvoir la bonne gouvernance et progresser vers nos objectifs. Nous souhaitons remplir notre mission grâce à la recherche, à la défense de nos principes et à l'implantation de programmes. L'intervention aux niveaux international, national, régional et local demeure la constante de notre travail, qu'il s'agisse d'une intervention directe ou en partenariat. Nous collaborons avec d'autres organisations lorsque cette collaboration s'avère le meilleur moyen de réaliser nos propres objectifs.

L'objectif de la Charte

La présente Charte souligne notre engagement commun pour l'excellence, la transparence et la responsabilité. Dans le but de mettre cet engagement en évidence et de l'utiliser comme base de travail, nous souhaitons:

- Identifier et définir des principes, des politiques et des pratiques communs;
- Améliorer la transparence et la responsabilité aux plans interne et externe;
- Développer les contacts avec nos groupes d'intérêt et
- Améliorer notre efficacité en tant qu'organisations.

Nous considérons que la transparence et la responsabilité sont indispensables à la bonne gouvernance, tant au sein des gouvernements que des entreprises ou des organismes sans but lucratif.

Partout où nous œuvrons, nous veillons à ce que les normes strictes que nous exigeons des autres soient également respectées au sein de nos propres organisations.

La présente Charte vient compléter la législation en vigueur. Elle constitue un engagement volontaire qui s'inspire de divers codes, normes, standards ou directives existants.

Nous nous engageons à l'application progressive de la présente Charte à l'ensemble de nos politiques, de nos activités et de nos pratiques. La présente Charte n'entend pas se substituer aux pratiques ni aux codes auxquels les organisations signataires ont préalablement adhéré, sauf spécification contraire de leur part. Son adoption n'empêche pas les organisations signataires de soutenir ou d'utiliser d'autres instruments visant à promouvoir la transparence et la responsabilité.

La présente Charte sera perfectionnée en fonction des développements futurs, s'agissant en particulier de l'amélioration de la responsabilité et de la transparence.

Nos groupes d'intérêt

Notre responsabilité première est de remplir la mission que nous nous sommes fixée, avec efficacité et transparence, dans le respect de nos valeurs. Dans ce contexte, il est de notre responsabilité de rendre des comptes vis-à-vis de nos groupes d'intérêt.

Nos groupes d'intérêt comprennent:

- Les personnes, y compris les générations futures, dont nous cherchons à protéger et à promouvoir les droits;
- Les écosystèmes, qui ne peuvent se prononcer ni se défendre par eux-mêmes;
- Nos membres et nos partenaires;
- Notre personnel et nos bénévoles;
- Les organisations et les particuliers qui nous apportent des fonds, des biens ou des services;
- Les organisations partenaires, gouvernementales ou non-gouvernementales, avec lesquelles nous collaborons;
- Les organes de réglementation, dont l'approbation est nécessaire à notre établissement et à notre fonctionnement;
- Les entités et les personnes dont nous souhaitons influencer les programmes, les politiques ou les comportements;
- Les médias et
- Le grand public en général.

Nos objectifs ainsi que les principes de la présente Charte serviront de lignes directrices afin de parvenir à un équilibre entre les différents points de vue de nos groupes d'intérêt.

Nos principes

Respect des principes universels

Les organisations membres fondent leur existence sur la liberté d'expression, de réunion et d'association garantis par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous œuvrons dans l'intention de défendre les lois internationales et nationales visant à promouvoir les droits humains, la protection des écosystèmes, le développement durable et autres engagements d'utilité publique.

Là où ces mêmes droits n'existent pas, sont partiellement appliqués ou même bafoués, nous engageons à leur sujet un débat public et défendons les solutions appropriées pour remédier à la situation existante.

Ce faisant, nous veillons à respecter le principe d'égalité en droits et en dignité de tous les êtres humains.

Indépendance

Nous sommes attachés à défendre notre indépendance politique et financière. Les organes de gouvernance de nos organisations, nos programmes et nos politiques sont impartiaux et indépendants de tout gouvernement, parti politique ou milieu d'affaires.

Responsabilité dans la promotion de nos engagements

Nous veillons à ce que notre travail de promotion de nos engagements soit conforme à notre mission, ancré dans notre action et qu'il favorise des intérêts publics définis.

Nous nous assurons de disposer de procédures claires pour définir nos positions publiques et de principes éthiques visant à guider le choix de nos stratégies.

Efficacité des programmes

Nous nous efforçons de travailler en proche collaboration avec les communautés locales, les ONG et autres organismes, dans le but de parvenir à un développement durable qui réponde aux besoins sur le terrain.

Non discrimination

Nous sommes attachés à respecter et à promouvoir la diversité, ainsi qu'à agir de façon impartiale et non discriminatoire dans le développement de toutes nos activités. A cette fin, chaque organisation dispose de lignes directrices visant à promouvoir la diversité, l'équité et l'égalité de genre, l'impartialité et la non discrimination dans l'ensemble de ses activités, internes ou externes.

La transparence

Nous nous engageons à faire preuve d'ouverture, de transparence et d'honnêteté, s'agissant de nos structures, de nos politiques, de nos activités et de nos objectifs. Nous communiquons activement avec nos groupes d'intérêt dans le souci de les informer, de même que nous mettons des informations à disposition du public.

Rapports

Nous veillons à respecter les règles de gouvernance, de comptabilité et de transmission d'information propres aux pays où nous sommes établis et où nous intervenons. Nous présentons au moins une fois par an un rapport de nos activités et de nos résultats. Chaque organisation présente dans ce rapport les éléments suivants:

- Sa mission et ses valeurs;
- Ses objectifs et les résultats obtenus par ses programmes et la défense de ses intérêts;
- Son impact sur l'environnement;
- Ses structure, procédures de gouvernance et principaux responsables;
- Ses sources principales de financement (entreprises, fondations, gouvernements et personnes physiques);
- Ses résultats financiers;
- La manière dont elle se conforme à la présente Charte;
- Ses coordonnées.

Audit

Les rapports annuels sont établis conformément aux lois et aux pratiques en vigueur et sont accompagnés d'un rapport d'audit réalisé par un réviseur de comptes indépendant et qualifié.

Exactitude des informations

Nous adhérons aux normes généralement reconnues d'exactitude technique et d'honnêteté dans la présentation et l'interprétation des données et des recherches, lorsque nous utilisons et citons des recherches indépendantes.

Une gouvernance de qualité

Nous sommes tenus responsables de nos actes et de nos résultats. C'est la raison pour laquelle: nous disposons d'une mission, d'une structure organisationnelle et de processus de prise de décision clairs; nous agissons conformément aux valeurs et aux procédures que nous avons adoptées; nous veillons à ce que les résultats de nos programmes soient conformes à nos objectifs; et nous rendons compte de ces résultats de façon précise et ouverte.

La structure de gouvernance de chaque organisation est conforme aux lois en vigueur et transparente. Nous nous efforçons d'adopter les meilleures pratiques en termes de gouvernance. Chaque organisation dispose au moins:

- D'une instance de gouvernance qui supervise et évalue la direction générale de l'organisation et contrôle les questions relatives au budget et aux programmes. La même instance se charge de définir la stratégie globale de l'organisation conformément à sa mission; elle veille en outre: à une utilisation appropriée et efficace des ressources, à l'évaluation des résultats, à la garantie de l'intégrité financière de l'organisation et à la préservation de son caractère social.
- De procédures écrites relatives à la nomination, aux attributions et à la durée de mandat des membres de l'instance de gouvernance, ainsi qu'à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêt;

En outre, Dianova International et les associations membres du réseau disposent respectivement d'une assemblée des délégués et d'une assemblée générale, qui siègent de façon régulière et qui disposent du pouvoir de nommer et de remplacer les membres de l'instance de gouvernance. Quant aux fondations membres du réseau, elles sont soumises à la surveillance des autorités étatiques du pays de leur siège.

Nous demeurons attentifs aux suggestions de nos partenaires et de nos groupes d'intérêt s'agissant des améliorations que nous pouvons apporter à notre travail, et nous encourageons les contributions de ceux et celles qui sont directement concernés par nos activités. Nous avons également à cœur d'offrir au public la possibilité de donner son avis et de commenter nos programmes et nos politiques.

L'éthique en matière de collecte de fonds

Donateurs

Nous respectons le droit des donateurs à être informés des causes pour lesquelles nous collectons des fonds et de la manière dont leurs dons sont utilisés.

Utilisation des dons

Dans le cadre des collectes de fonds, nous nous engageons à décrire précisément nos activités et nos besoins. Nos politiques et nos pratiques permettent de garantir que les dons sont de nature à contribuer à la mission de l'organisation. Lorsque des dons sont versés dans un but spécifique, la volonté du donateur est respectée. Lorsque un appel aux dons est lancé auprès du grand public pour une cause spécifique, chaque organisation doit disposer d'un plan de gestion des insuffisances ou des surplus de dons, tout en faisant connaître ce plan lors de l'appel aux dons.

Donations en nature

Certains dons peuvent être versés sous forme de biens ou de services. Afin de conserver notre efficacité et notre indépendance, nous veillons: à documenter et à publier le détail de toute donation institutionnelle ou donation en nature importante; à décrire les méthodes d'estimation et d'audit utilisées; à garantir que lesdites donations contribuent de façon effective à notre mission.

Mandataires

Nous veillons à ce que les dons collectés de façon indirecte, par exemple par l'intermédiaire d'une tierce partie soient sollicités et collectés conformément à nos pratiques propres. Ces conditions doivent normalement faire l'objet d'un accord écrit entre les parties.

Le professionnalisme de notre gestion

La gestion des nos organisations est réalisée de façon efficace et professionnelle. Nous sommes à la recherche de l'excellence dans tous les aspects de nos politiques et de nos procédures.

Contrôle financier

Nous disposons de procédures internes de contrôle financier permettant de veiller à l'utilisation efficace de l'ensemble des fonds et de minimiser les risques d'utilisation abusive. Nous utilisons les meilleures pratiques en termes de gestion financière.

Evaluation

Nous recherchons constamment l'amélioration de notre efficacité. Nous disposons de procédures d'évaluation spécifiques pour nos organes de gouvernance, notre personnel, nos programmes et nos projets, sur la base de l'obligation réciproque de rendre des comptes.

Partenaires

Nous reconnaissons que notre intégrité comme organisation s'étend à veiller à ce que nos partenaires respectent les normes les plus strictes en termes d'honnêteté et de responsabilité et à ce qu'ils adoptent toute mesure visant à garantir qu'ils n'entretiennent aucune relation avec des organismes ou des personnes liées à des pratiques illégale ou contraires à la déontologie.

Les ressources humaines

Nous reconnaissons que nos résultats et nos succès sont le reflet de la qualité de notre personnel et de nos bénévoles, ainsi que de la qualité de nos pratiques de gestion, et sommes par ailleurs attachés au meilleur développement de nos ressources humaines.

La rémunération et les avantages doivent être établis de manière à trouver un équilibre entre les attentes du public vis-à-vis des organisations sans but lucratif, et la nécessité d'attirer et de garder le personnel nécessaire à l'accomplissement de notre mission. Nos politiques de ressources humaines sont en totale conformité avec le droit du travail, au plan national et international, et nous veillons à utiliser les meilleures pratiques du secteur non lucratif en termes de droits des employés et des bénévoles, et en termes de sécurité, de santé et d'hygiène au travail. Les politiques de ressources humaines comprennent les procédures régulières d'évaluation de l'ensemble du personnel.

Subornation et corruption

Les politiques de ressources humaines interdisent explicitement tout acte de subornation ou de corruption de la part du personnel ou de tout autre personne travaillant pour l'organisation ou en son nom.

Respect de l'intégrité sexuelle

Nous condamnons l'exploitation, l'abus et la discrimination sexuelle sous toutes ses formes. Nous veillons, à travers nos politiques, à garantir le respect de l'intégrité sexuelle dans l'ensemble de nos programmes et de nos activités avec l'interdiction du harcèlement, de l'exploitation et de la discrimination sexuelles.

Dénonciation des abus

Nous autorisons et encourageons notre personnel à attirer l'attention de la direction sur les activités qui pourraient ne pas être conformes à la loi, à nos objectifs, à nos engagements, ou aux dispositions de la présente Charte.

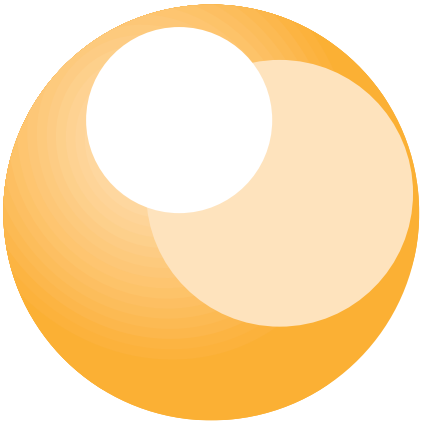

Dianova International - Pasaje Pintor Serrasanta 15A, 1° 3a
E-08860 Castelldefels Barcelona (Espagne)
Tél.: (34) 93 636 57 30
Fax: (34) 93 636 32 47

www.dianova.org